



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

architecture

Question écrite n° 9931

## Texte de la question

M. Roland Carraz attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur l'absence de prise en considération des besoins particuliers des handicapés dans les programmes des études d'architecture en France. Il n'est prévu aucun enseignement théorique ou pratique, ni aucune sensibilisation à la nécessité d'intégrer dans les projets architecturaux et urbains des aménagements destinés à faciliter la circulation des handicapés ou d'autres catégories de la population, par exemple les personnes âgées dont le nombre ne cesse d'augmenter. D'autres contraintes de construction, tel que le respect de l'environnement, font partie des programmes ; pourquoi pas celle-là ? Ainsi, les futurs architectes prendraient-ils conscience des besoins des handicapés au cours de leur cycle d'études, seraient formés systématiquement aux techniques propres à les satisfaire, augmentant par là-même le nombre d'équipements adaptés.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention de Madame la ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement, sur l'absence de prise en considération des besoins particuliers des handicapés dans les programmes des études d'architecture en France. Cette question, qui relève plus généralement de l'attention qui doit être portée à l'usager par les futurs architectes, lui tient particulièrement à coeur. Madame la ministre attache en effet la plus grande importance à la prise en compte de l'usager qui doit constituer une approche essentielle et transversale à toutes les disciplines composant l'enseignement de l'architecture. Elle attend donc de la mise en oeuvre de la réforme des études d'architecture qu'elle témoigne, aux côtés de l'enseignement des normes de construction spécifiques déjà dispensé dans les écoles d'architecture, d'une volonté tangible d'inscrire le travail de l'architecte dans les pratiques sociales. Ces dernières feront l'objet notamment de séminaires spécialisés du troisième cycle des études d'architecture conduisant au diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Roland Carraz](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (3<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9931

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** culture et communication, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 1998, page 613

**Réponse publiée le :** 30 mars 1998, page 1784